



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 MAI 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

15. OBJET : Tutelle - Communication

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

Circulation routière

Le Conseil communal, en séance du 7 mars 2022, a adopté un règlement complémentaire de circulation routière portant qu'à SEILLES, dans la rue de la Résistance, les deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées existant le long des immeubles portant les numéros 26 et 30 sont abrogés. Ce règlement est approuvé d'office, dans la mesure où le délai légal de 20 jours imparti pour le prononcé de la décision ministérielle n'a pu être respecté.

Marchés publics

a) Par lettre du 11 avril 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du Conseil communal du 7 mars 2022 décidant d'adhérer à la centrale d'achats organisée par le Service Public de Wallonie – SPW Intérieur et Action sociale, ayant pour objet l'acquisition d'équipements de première intervention (EPI).

b) Par lettre du 11 avril 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du Conseil communal du 7 mars 2022 décidant d'adhérer à la centrale d'achat de la Région wallonne (SPW SG).

c) Par lettre du 11 avril 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du Conseil communal du 7 mars 2022 décidant d'adhérer à la centrale d'achat "SMART CITY" du B.E.P.

d) Par lettre du 19 avril 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 11 mars 2022 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention n° FAV-21-4681 (étude).

e) Par lettre du 4 mai 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du Conseil communal du 28 mars 2022 décidant d'adhérer à la centrale d'achat du B.E.P. relative à la réalisation d'audit Ureba et Quickscan.

f) Par lettre du 4 mai 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 25 mars 2022 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention n° GRE-22-4911 (étude).

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude FERDEKENS